

# LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN COTEAU DE SAUMUR À MONTSOREAU

*Qui ?*

Les propriétaires de parcelles en zones « rouge » R4, R3, R3P, Ri qui ont financé des travaux de réduction des risques.

*Pourquoi ?*

Pour faire connaître l'efficacité de ces travaux et modifier le zonage de la parcelle.



**Pétitionnaire**



**Dépôt du dossier en Mairie**



**Instruction du dossier par DDT Maine-et-Loire**

accusé de réception

**Pièces à fournir**

- 3 attestations<sup>(1)</sup>  
- du propriétaire  
- du maître d'œuvre  
- de l'entrepreneur

**Présentation au comité de suivi<sup>(2)</sup> du PPR Coteau**

**Avis de la commission notifié avec Accusé de Réception**

**Modification des cartes réglementaires du PPR Coteau**

**Avis favorable**



- (1)- suivant les modèles d'attestation en annexe du plan de prévention  
(2)- comité de suivi présidé par le sous-préfet de Saumur, réunissant les représentants des communes et des associations de riverains et

## ANNEXE 4 – ATTESTATIONS TYPES...,

le 15 mars 2005

Mairie de .....

A l'attention de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous envoyer ce courrier qui devrait constituer la pièce n°1 demandée par le règlement du PPR Mouvement de terrain du Coteau Saumurois, pour le classement de ma propriété en zone B2TRX.

Je soussigné François M....., domicilié rue de la Grande Cave, n°17, parcelle cadastrale Section K n°835, et propriétaire de cette parcelle déclare les faits suivants :

- 1) j'ai pris connaissance du classement de ma parcelle en zone réglementaire R3 au titre du projet du PPR déposé en Mairie au titre de l'enquête publique ;
- 2) j'ai confié en septembre 1990, à l'entreprise RocSolide dont le siège social se trouve à Saumur, 19 quai de la République, des investigations et travaux destinés à limiter les risques d'éboulement du coteau qui borde ma propriété, d'instabilités des caves dont je suis propriétaire. Une attestation de cette société est jointe à mon courrier ;
- 3) depuis la fin des travaux et investigations réalisés sous le suivi et le contrôle de la société citée plus haut, aucune chute de pierre détectée par moi ou portée à ma connaissance n'est à déplorer sur ma propriété (dans les caves), d'autre part, j'ai fait vérifier en mars 2004 la qualité du massif ainsi que les confortements mis en place par la société RocSolide, par la société ControlRoc dont le siège social se trouve à Angers, 27, place Gambetta et qui m'a remis l'attestation qui constitue la pièce 3 de ce dossier ;
- 4) J'effectue un contrôle visuel à intervalle régulier du coteau (des caves) et du système de confortement installé et je m'engage à prendre les mesures nécessaires en cas d'évolution suspecte de l'ensemble ;
- 5) Aucune autre intervention susceptible de déstabiliser le coteau (les caves) sur ma propriété n'a été effectuée par moi ou par un tiers, ni porté à ma connaissance.
- 6) J'ai bien pris note que ces documents ne constituent qu'un dossier de demande de (re)classement de la parcelle dont je suis propriétaire qui ne pourra intervenir qu'à la date de l'approbation de la révision et que cet éventuel (re)classement ne constitue en rien une autorisation de construction de la part des services de l'Etat.

(Formule de politesse facultative)

*Pièce N°1*  
François M.....  
*Spécimen*

Attestation

Je soussigné Henri D...., représentant autorisé de la société RocSolide, dont le siège social se trouve à Saumur, 19, quai de la république déclare :

- 1) Avoir été mandaté par Monsieur François M....., domicilié rue de la Grande Cave, n°17, parcelle cadastrale Section K n°835, pour réaliser une investigation destinée à préciser les risques d'instabilité des caves, du coteau sur la propriété précitée et éventuellement à définir des travaux de confortement nécessaires pour réduire ces risques. Des travaux de purge et de renforcement ont été nécessaires pour permettre une utilisation sécuritaire de la parcelle mentionnée plus haut pendant toute la période de garantie des travaux mentionnée ci-après, y compris la construction et la jouissance d'une habitation destinée à une occupation humaine permanente ;
- 2) L'installation d'un système de suivi n'est pas nécessaire ;
- 3) Les investigations et travaux ont été réalisés selon les règles de l'art par du personnel expérimenté et ont été terminés dans leur ensemble à la date du 31 décembre 1991 ;
- 4) la société Rocsolidé était couverte par une assurance professionnelle en cours de validité pendant toute la période du chantier, ainsi que tous les intervenants sur ce chantier ;
- 5) Les travaux sont garantis pour une période de 10 ans (ou autre durée à l'appréciation de l'expert) et devront être inspectés périodiquement ensuite.

Je suis parfaitement conscient que ce document engage la responsabilité professionnelle de la société RocSolidé.

Fait à Saumur, le 2 février 1994

Henri D.....

(cachet de la société)

Pièce N°2  
Spécimen

## Attestation

Je soussigné Fabrice S....., représentant autorisé de la société ControlRoc, dont le siège social se trouve à Angers, 27, place Gambetta, déclare :

- 1) Avoir été mandaté par Monsieur François M....., domicilié rue de la Grande Cave, n°17, parcelle cadastrale Section K n°835, pour confirmer l'état des confortements des caves, du coteau sur la propriété précitée et réalisés par la société RocSolide en 1999 et qui avait émis l'attestation jointe. A ce titre, j'atteste avoir pris connaissance des recommandations énoncées dans les annexes 2 et 3 du règlement du PPR Mouvement de Terrain du Coteau Saumurois ainsi que l'ensemble des plans, informations et résultats des investigations réalisés par la société RocSolide.
- 2) Les travaux et conclusions des investigations restent valides pendant toute la période de garantie mentionnée ci-après, y compris la construction et la jouissance d'une habitation destinée à une occupation humaine permanente ;
- 3) L'installation d'un système de suivi n'est pas nécessaire ;
- 4) Les investigations, contrôles et travaux complémentaires ont été réalisés selon les règles de l'art par du personnel expérimenté et ont été terminés dans leur ensemble à la date du 7 juin 2004 ;
- 5) la société ControlRoc était couverte par une assurance professionnelle en cours de validité pendant toute la période du chantier et des investigations, ainsi que tous les intervenants extérieurs ;
- 6) Les travaux sont garantis pour une période de 10 ans (ou autre durée à l'appréciation de l'expert) et devront être inspectés périodiquement ensuite.

Je suis parfaitement conscient que ce document engage la responsabilité professionnelle de la société ControlRoc.

Fait à Angers, le 15 avril 2005

Fabrice S.....

(cachet de la société)

Pièce N°3  
Spécimen